

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 9 septembre 2024

Séance du 9 septembre 2024 - Ouverture de séance à 21h00.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Président), Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Christophe CLAMENS, Christiane LUTRAND, Martine BATUT.

Absents :

Frédéric BECAMEL, a donné pouvoir à Laurence LAURENT.
Sébastien LAURENT, a donné pouvoir à Christiane LUTRAND.
Pierre VAYSSADE, a donné pouvoir à Pierre BOULDOIRES.
Jennifer GASC.

Secrétaire de séance : Laurence LAURENT.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 15/07/2024 :

Approbation à l'unanimité.

2°) Délibération pour le renouvellement de la convention avec Aveyron Ingénierie dans le cadre de l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme (Sans) :

Approbation à l'unanimité des membres présents.

3°) Délibération portant création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : 28 heures/hebdomadaire – CDD du 21/10 au 31/12/2024.

Approbation à l'unanimité.

4°) Projet de mise en place de « feux récompenses » pour la mise en sécurité de la traversée du Bourg : le conseil municipal souhaite demander au Département d'implanter des panneaux réduisant la vitesse à 30km/h (création d'une zone 30) : un au niveau du cimetière et l'autre au niveau de l'école.

5°) Travaux de création de points d'ancrage (x4) pour un chapiteau à la salle des fêtes : un accord de principe est donné. Il faut également prévoir l'élagage des arbres.

6°) Présentation des devis pour les travaux du réseau pluvial : Entreprise retenue GCTS SERVANT pour un montant de 6 635 € HT (2^{ème} proposition SAS EGTP 6 950 € HT) Approbation à l'unanimité.

7°) Questions diverses :

- ❖ Courrier de Christophe SERVIERES concernant le logement du presbytère qu'il occupe : il faut demander des devis à CROUZET GUIRAL à Espalion, VEYRE à Cantoin ou PRAT à Cuzuel en vue d'intervenir au plus tôt.
- ❖ **Décision modificative budgétaire n°1 – Budget assainissement** : Suite à l'admission de créances éteintes d'un montant de 328,86 €, afin de régulariser les écritures correspondantes, il convient de prendre une décision modificative budgétaire pour un montant de 330 €. Approbation à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 22h00.